



International Chamber of Commerce

*The world business organization*



**Incoterms® 2010**

by the International Chamber of Commerce (ICC)

## Communications and Media Relations

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **Les Incoterms® : des règles commerciales révisées pour un monde interconnecté**

Paris, le 16 septembre 2010 - Dans la continuité d'une longue tradition destinée à fournir aux entreprises les derniers outils commerciaux, ICC a présenté ce jour la dernière mise à jour de ses règles de renommée internationale, les Incoterms® 2010. Ces règles qui sont utilisées dans d'innombrables transactions à travers le monde entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Une abréviation de « termes de commerce international », les règles Incoterms® ont été mises au point par ICC en 1936 pour aider les entreprises à éviter des malentendus en mettant au clair les coûts, les risques et les responsabilités à la fois des vendeurs et des acheteurs pour la livraison des biens. En tant que concept radicalement novateur dans une industrie réglementée par des principes juridiques locaux, ces règles ont fait sensation lorsque ICC les a introduites, étant donné qu'elles constituent la première tentative véritable pour mettre en œuvre une certitude juridique en matière de transactions commerciales, tout en simplifiant la rédaction de contrats internationaux.

« Avant que ICC ait mis au point les règles Incoterms®, les règles en vigueur faisaient souvent l'objet d'interprétations diverses dans différents pays, engendrant fréquemment disputes et litiges », dit le président d'ICC, Rajat Gupta.

« Aujourd'hui, les règles Incoterms® pour l'utilisation de termes tels qu'A l'usine (EXW), Franco à bord (FOB), Coût et fret (CFR) et Coût, assurance et fret (CIF) font partie intégrante des canons reconnus définissant les responsabilités des acheteurs et des vendeurs dans les transactions commerciales mondiales. »

Les Incoterms® prennent en compte les évolutions du commerce mondial depuis leur dernière révision en 2000. Celle-ci inclut les modifications en termes de sécurité de fret qui sont au premier rang de l'agenda des transports depuis les attentats du 11 septembre 2001 dans de nombreux pays, ainsi que l'utilisation accrue du commerce électronique dans les transactions commerciales.

Des révisions ont été mises en œuvre afin de garantir que les Incoterms® reflètent les pratiques courantes de manière claire et précise.

Le nombre de règles a été réduit de 13 à 11, et deux nouvelles règles ont été conçues : Rendu au terminal (DAT) et Rendu au lieu de destination (DAP). La dernière version comporte également des notes indicatives à l'introduction de chaque règle pour aider l'utilisateur à choisir la règle Incoterms® appropriée.

« ICC bénéficie d'une longue histoire en matière de production de règles pour les entreprises », dit M. Gupta. « Puisque nos règles sont mises au point par des experts et des praticiens réunis par ICC au sein d'un processus consultatif approfondi, elles sont acceptées au niveau mondial et sont devenues la référence en ce qui concerne les règlements commerciaux à travers le monde. »

Une réunion de lancement des nouvelles règles aura lieu au siège international d'ICC à Paris le 27 septembre 2010. Une série de séminaires suivra les 28-29 octobre, les 29-30 novembre, et les 31 janvier-1 février 2011.

*Incoterms® est une marque d'ICC.*

Pour plus d'informations ou pour acheter un exemplaire d'Incoterms® et pour s'inscrire à la formation, merci de consulter le site : [www.incoterms.com](http://www.incoterms.com)

Contact pour le media:

Dawn Chardonnal  
Responsable communication et relations-media  
Tel : +33 (0)1 49 53 29 07  
Email : dawn.chardonnal@iccwbo.org

### **À propos de la Chambre de commerce internationale**

La Chambre de commerce internationale est la plus importantes et la plus représentative des organisations mondiales des entreprises. Ses dizaines de milliers d'adhérents, dans plus de 120 pays, sont issus de tous les secteurs de l'entreprise privée.

Le réseau mondial de comités nationaux de l'ICC tient son secrétariat international, établi à Paris, informé des priorités nationales et régionales des entreprises. Plus de 2000 experts représentant ses entreprises membres apportent leur savoir et leur expérience à l'élaboration des prises de position de l'ICC sur des sujets économiques ciblés.

L'ICC fait connaître les vues de la communauté économique mondiale à l'ONU, à l'Organisation mondiale du commerce, au G-20 et à de nombreuses autres institutions intergouvernementales, tant internationales que régionales.

Pour plus d'informations, voir [www.iccwbo.org](http://www.iccwbo.org)